

2. Familles à deux soutiens

L'étude fait aussi ressortir l'incidence qu'auront ces changements sur les familles à deux revenus et sur les familles monoparentales. Les résultats sont assez semblables. Les plus gros perdants, chez les familles où les deux conjoints touchent un revenu, sont les familles à revenu moyen (gagnant 55 000 \$). En effet, leurs prestations diminueront de 45 p. 100, passant de 2 312 \$, soit 4,2 p. 100 de leur revenu, en 1984, à 1 272 \$, soit 2,4 p. 100 de leur revenu, en 1994.

3. Familles monoparentales

Du côté monoparental, la famille du travailleur pauvre (gagnant 15 000 \$ et bénéficiant de l'équivalent de l'exemption de personne mariée, de la déduction des frais de garde pour l'enfant le plus jeune, du régime des allocations familiales et du crédit d'impôt remboursable pour enfants) subit une réduction de prestations sur dix ans. Celles-ci passent de 3 046 \$, ou 20,3 p. 100 du revenu en 1984, à 2 862 \$, ou 19,7 p. 100 du revenu, en 1994. Quant aux familles monoparentales à revenu moyen (gagnant 25 000 \$, auxquels viennent s'ajouter les mêmes prestations que celles dont bénéficie la famille du travailleur pauvre monoparentale), elles voient leurs prestations, qui se chiffraient à 3 184 \$ en 1984 (12,7 p. 100 de leur revenu) régresser à 2 413 \$ en 1994 (10 p. 100 de leur revenu).

Ces réductions montrent jusqu'à quel point les changements apportés aujourd'hui aux prestations pour enfants auront une incidence négative à long terme. Particulièrement lourds à cet effet seront le projet de récupération fiscale et le passage de la pleine indexation à une désindexation partielle. Ces changements ont déjà gravement miné les objectifs traditionnels des prestations pour enfants, et les changements à venir laissent présager une érosion encore plus marquée.

D. Propositions de solutions de rechange

En tenant compte de tous ces facteurs et de l'importance de fournir un revenu supplémentaire aux familles avec enfants, le Comité envisage deux solutions de rechange: des prestations sélectives ou une option mixte. Si l'une ou l'autre de ces propositions était adoptée, la situation des familles avec enfants changerait pour le mieux et le système, qui est de plus en plus complexe et inefficace, s'en trouverait simplifié. Nos deux propositions se distinguent dans la mesure où elles visent certaines familles seulement (les plus nécessiteuses), au lieu d'adopter une approche plus universelle. La deuxième formule exigerait de nouveaux crédits (environ 500 millions de dollars), tandis que la première serait sans incidence budgétaire.

1. L'option des prestations sélectives

Se fondant sur les dépenses actuelles en prestations pour enfants et en programmes d'aide destinés aux familles avec enfants, l'étude publiée à l'Annexe II établit des versements globaux d'environ 5,7 milliards de dollars en 1990. Il ressort cependant qu'en 1991, le système fédéral de prestations pour enfants distribuera près de 1,7 milliard de dollars de moins qu'il ne l'aurait fait sous l'ancien régime (avant 1985). Rappelons que ce total comprend l'ensemble des prestations pour enfants existantes ainsi que les sommes consacrées aux enfants dans le cadre actuel du Régime d'assistance publique du Canada.